

CDAS PARIS DU 04/03/2021

**COMPTE RENDU DU CONSEIL
DEPARTEMENTAL DE L'ACTION
SOCIALE DE PARIS**

DOSSIER

Paris, 5 mars 2021

SOMMAIRE

Face à la crise sanitaire, l'action sociale trouve toute son importance.

En effet, de plus en plus d'agents et de retraités se trouvent dans une situation difficile sur le plan financier ou personnel.

En 2020, certaines activités n'ont pu avoir lieu en raison des mesures sanitaires. Cependant, des solutions alternatives ont été mises en place. Il en sera de même pour le premier trimestre 2021, la situation sanitaire étant inchangée.

Lors de la présentation des orientations pour l'action sociale ministérielle en 2021, quatre sujets de chantier ont été détaillés :

la gouvernance des opérateurs associatifs :

Il s'agit de mettre en place un nouveau mode de gouvernance par la création d'une structure faïtière de type fédération pour 7 associations. Sont ainsi concernés les opérateurs à vocation nationale ALPAF, EPAF et ATSCAF ainsi que, des opérateurs à titre plus réduit comme AGRAF, la Coopérative, Place des Arts et le Club Sportif de Bercy. Un des objectifs est de rationaliser les fonctions support.

La CFTC DGFIP est opposée à ce regroupement, la gouvernance de l'action sociale devant intégrer de façon étroite les organisations syndicales pour être efficaces.

les prestations :

Les axes de travail sont l'aide au logement, l'aide à la parentalité et la restauration collective.

le parc de résidences de vacances confiés à l'EPAF :

Il est proposé de vendre ces résidences en totalité ou en partie. Dans ce dernier cas, les résidences restantes seraient gérées par des prestataires extérieurs.

La CFTC DGFIP est opposée à ce démantèlement. L'État se doit de conserver ces résidences et d'y faire les travaux nécessaires pour leur exploitation, Une fois de plus le budgétaire l'emporte sur les besoins des agents !

l'évolution du réseau de l'action sociale :

Le réseau de l'action sociale serait organisé et piloté au niveau régional. Or, la proximité avec les agents est un gage de réussite pour l'action sociale.

La CFTC DGFIP s'oppose donc à cette évolution et souhaite garder le réseau de proximité départemental. Cette régionalisation, qui irait bien sur avec des suppressions de postes, éloignerait encore l'action sociale des agents et perdrait en efficacité.

Les sujets locaux ont ensuite été évoqués :

les budgets et prestations 2020 et 2021 :

Le budget 2020 a été totalement utilisé. En effet, les prestations qui n'ont pu être effectuées en raison des conditions sanitaires ont été remplacées par des alternatives. A titre d'exemple, l'arbre de Noël 2020 n'ayant pu avoir lieu, la tranche d'âge et le montant des chèques cadeaux a été augmenté. Nous espérons qu'un spectacle de Noël pourra se tenir en 2021. D'autres prestations telles que les conférences de santé publique, le café des aidants..sont prises en compte sur le budget 2020 même si elles n'auront lieu que lorsque la situation sanitaire le permettra.

De plus, le budget étant fongible, les prestations peuvent être déplacées.

En 2021, le budget a légèrement baissé en raison de la diminution des effectifs. Une réserve, antérieurement de 5%, est passé à 6% du budget.

La CFTC DGFIP s'oppose à l'augmentation du montant de cette réserve.

les prestations 2021 :

Les sorties retraités et actifs sont maintenues mais ne pourront avoir lieu qu'à compter de septembre 2021 en raison de la situation sanitaire, sauf la sortie au bord de mer qui devrait pouvoir être maintenu sur juillet ou août 2021.

Les consultations avec le notaire, l'avocat ou le psychologue continuent et peuvent avoir lieu par téléphone. Ce système a bien fonctionné en 2020.

Des conférences pour permettre d'apprendre en ligne ont été mises en place en 2020. Un sondage va être mis en place auprès des utilisateurs pour avoir leur retour sur la qualité des prestataires. Ces conférences seront maintenues en 2021.

La campagne de vaccination contre la grippe a connu un vif succès en 2020 aussi bien sur le site de Bercy que sur celui des douanes. Il a été demandé que cette campagne de vaccination soit élargie en 2021, si cela est possible, au vaccin contre la covid 19.

Vous trouverez toutes les prestations proposées sur le portail de l'action sociale des MEF se situant dans l'onglet « liens utiles » d'Ulysse.